



## Comprendre le cycle de paye des intermittents du spectacle

Une formation pour acquérir les connaissances nécessaires aux techniques, obligations et bonnes pratiques liées à la paie des intermittents du spectacle vivant.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- Connaître les particularités et obligations des employeurs du spectacle vivant
- Connaître les obligations légales liées à l'embauche et à la paie des intermittents
- Connaître les bases techniques des bulletins de paye et des déclarations sociales
- Savoir repérer les points de vigilance et identifier les risques liés à la tenue de la paye

### INTERVENANT

#### Benoît Babinet

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble et de la Canterbury Business School (située en Grande Bretagne), il est administrateur de compagnies de théâtre, ainsi que consultant formateur en gestion administrative et financière dans le secteur culturel et associatif.

**18, 19 et 26 novembre 2026**

**1,5 jours + 1h de rdv individuel (9h)**

**A distance (Zoom)**

### CONTENUS

#### Identifier le cadre juridique et les particularités des employeurs

- Les entreprises culturelles et la licence d'entrepreneur de spectacles
- Les conventions collectives et accords interbranches dans le spectacle vivant
- La distinction employeur professionnel et employeur occasionnel (Guso)

#### Comprendre le statut de l'intermittent du spectacle

- Statut, règle, détermination de l'ARE, etc.

#### Distinguer les modes de rémunération et leurs conséquences en paye

- Artiste et technicien : distinction, définition et statut
- Les notions de cachets, de services, d'heures, etc.

#### Maîtriser le cycle de paye

- L'embauche : le contrat de travail
- Les règles du CDDU, les mentions obligatoires, la subordination juridique et la présomption de salariat
- La déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- La fiche de paye
- Calcul (base, plafond, taux, etc.) des cotisations aux différentes caisses : Urssaf, Audiens, Pôle Emploi, AFDAS, FNAS, FCAP, etc.
- Les règles du prélèvement à la source (PAS)
- L'attestation employeur mensuelle (AEM)
- Le N° d'objet, les mentions obligatoires, le mode de transmission, etc..
- Le certificat d'emploi aux congés spectacles
- Les déclarations sociales : DSN, Audiens, Pôle Emploi, etc.

#### Gérer son organisation administrative

Mise en place d'un système de classement et d'une organisation efficace.



## PUBLIC

Organisateur et employeur permanent ou occasionnel dans le spectacle vivant et l'événementiel. Toute personne en charge de l'embauche, des contrats, de tout ou partie de la gestion du personnel, entrant dans le métier ou qui souhaite actualiser ses connaissances : administrateur, secrétaire général, comptable, chargé(e) de la paie, chargé(e) de production ou de diffusion, responsable ou coordinateur, directeur ou responsable technique. Cette formation s'adresse également aux artistes et techniciens du spectacle vivant qui souhaitent mieux maîtriser leur statut.

## EFFECTIFS

- 10 participants maximum

## MODALITES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Être muni d'un ordinateur, casque, micro et connexion à internet pour les temps en distanciel
  - Une assistance technique et pédagogique est assurée par l'équipe de la Fabrique de formation
- Remarque : Cette formation ne concerne que le champ du spectacle vivant

## POSITIONNEMENT / SUIVI DE L'EXECUTION

- Entretien téléphonique préalable
- Questionnaire pédagogique de positionnement : besoins, attentes et acquis existants recueillis en amont de la formation
- Feuilles de présence signées par les stagiaires et les formateurs par demi-journée

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Programme de formation actualisée en 2024 et mise à jour en novembre 2025
- Méthodes pédagogiques actives et participatives qui alternent apports théoriques, exercices pratiques, études de cas individuelles ou en petits groupes et mises en situation. La formation laisse une large place aux échanges et aux partages d'expériences pour faciliter la mise en perspective avec la pratique professionnelle des participants
- Exposés et illustrations avec diaporamas et/ou supports pédagogiques individuels
- Travail de cas pratiques en groupe restreint ou collectif

## CONTACT

Magali BLAIN, responsable du service  
Accompagnement, ressources numériques et  
formation

Linda Tali – Responsable du conseil et  
de l'administration des parcours 06 76 35 40 50 –  
l.tali@arsud-regionsud.com

Anne Marsetti – Responsable ingénierie &  
développement de la formation 06 10 07 60 90 –  
[a.marsetti@arsud-regionsud.com](mailto:a.marsetti@arsud-regionsud.com)

Marie-Hélène DOSTES, gestionnaire administrative :  
mh.dostes@arsud-regionsud.com - 06 17 72 87 27

(modèles de fiches de paye, contrat de travail, AEM, déclarations sociales, etc.).

- Mises en situation avec l'utilisation d'exemples et de matrices
- Exercices interactifs d'application et d'auto-évaluation
- Transmission d'une e-valise de ressources pédagogiques
- Le responsable de formation est disponible en amont, tout au long et après la formation pour suivre le déroulement administratif et pédagogique, collectif et individuel

## ÉVALUATION

- En cours de formation : évaluations formatives pendant les mises en situation débriefées, réalisation d'exercices pratiques, questions orales de compréhension, mises en application
- A l'issue de la formation : bilan à chaud et bilan à froid

## VALIDATION

- Remise d'une attestation de fin de stage et/ou certificat de réalisation

## TARIFS ET INSCRIPTION

- 400 euros par participant (selon votre situation les tarifs peuvent varier, n'hésitez pas à nous contacter)
- Arsud n'est pas assujéti à la TVA pour son activité de formation
- Formation non éligible au CPF
- Inscription jusqu'à 5 jours avant le démarrage de la formation en fonction des places disponibles
- Comment s'inscrire : par téléphone, par mail ou par le site internet d'Arsud. Inscription validée à réception d'une fiche d'inscription complétée et d'une convention de formation signée

## HORAIRES ET DURÉE

- Classes virtuelles du jour 1 = 5h30 (9h30-12h30 et 14h00-16h30)
- Classe virtuelle du jour 2 = 3h30 (9h30-13h00)
- Jour 3 : 1h de rdv individuel
- Durée totale : 10 heures en classe virtuelle

## ACCESSIBILITÉ

Nos locaux répondent aux normes ERP ainsi qu'aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

L'équipe est à votre écoute pour étudier la faisabilité et l'adptation nécessaire éventuelle :

[fabriqueformation@arsud-regionsud.com](mailto:fabriqueformation@arsud-regionsud.com)

Référent handicap : Linda TALI ([l.tali@arsud-regionsud.com](mailto:l.tali@arsud-regionsud.com))  
06 76 35 40 50